

Les bibliothèques des cégeps québécois au tournant des années 2000 : une situation alarmante*



Marcel Lajeunesse
École de bibliothéconomie et
des sciences de l'information
Université de Montréal



Daniel Morin
Bibliothèque municipale
Ville de Mercier

Au Québec, le renouveau du système d'éducation a amené la mise en place, à la fin des années soixante, d'un réseau public de collèges ayant pour objectifs d'associer davantage l'étudiant à son propre apprentissage et d'intégrer de nouveaux moyens pédagogiques. Les bibliothèques de collège qui étaient vues comme un outil privilégié de formation devaient concourir à l'atteinte de ces objectifs.

Notre observation des bibliothèques de collège couvre celles-ci depuis le début des collèges (1969). Cette étude longitudinale a donné lieu à trois articles¹. On a constaté plusieurs périodes dans cette évolution : d'abord, la période de 1968 à 1976 qui est marquée par le dynamisme et par l'investissement tant en ressources humaines que matérielles ; ensuite, la période de 1976 à 1983, caractérisée par une diminution notable du personnel, par la stagnation des collections et par une baisse marquée des budgets ; puis, la période de 1983 à 1992, où on voit un redressement relatif des collections contrebalancé par des compressions réalisées dans la portion affectée au personnel, surtout professionnel.

* Cet article a d'abord paru, dans une version plus longue, dans la revue *Argus*, la revue québécoise des professionnels de l'information documentaire, à l'automne 2000, aux pages 5 à 21.

1. LAJEUNESSE, Marcel et Daniel MORIN, « Les bibliothèques des collèges d'enseignement général et professionnel du Québec (1969-1983) : service pédagogique au comptoir de prêt », *Argus*, vol. 15, n° 2 (juin 1986), p. 33-49.

LAJEUNESSE, Marcel et Daniel MORIN, « Les bibliothèques des collèges d'enseignement général et professionnel du Québec (1976-1992) : étude des principaux indicateurs », *Documentation et bibliothèques*, vol. 40, n° 2 (avril-juin 1994), p. 67-79.

LAJEUNESSE, Marcel et Daniel MORIN, « Les bibliothèques de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec (1976-1999) : l'urgence d'une relance », *Argus*, vol. 29, n° 2 (automne 2000), p. 5-21.

Dans la dernière étude, qui couvre les années 1992 à 1999, nous voulions dresser un tableau des bibliothèques de cégeps concernant les mêmes indicateurs de base : les collections (monographies, périodiques, logiciels, documents audiovisuels), les services offerts (fréquentation, prêts, places assises), le personnel (bibliothécaires, techniciens et personnel de soutien), les utilisateurs et les données financières (budget de la bibliothèque, rémunération, budget du collège, budget d'acquisition de la documentation). Les données de 1999 ont été mises en contexte avec celles des études antérieures (1976, 1983 et 1992). Par ailleurs, il faut noter que tous les cégeps ont participé à cette étude.

LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

LES COLLECTIONS

Une bibliothèque de collège met au service de ses utilisateurs, professeurs et étudiants, les ouvrages et les périodiques dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs d'enseignement et d'apprentissage. Il est donc normal que l'on s'intéresse, en premier lieu, aux collections que les collèges possèdent.

◆ Les monographies

La moyenne de 70 406 volumes par bibliothèque cache une grande variété dans l'ensemble des collèges : en 1999, le nombre de monographies variait de 28 500 à 143 378. Entre 1976 et 1983, la collection d'une bibliothèque de collège s'accroissait en moyenne de 1187 monographies par année, soit 16,2 %. Entre 1983 et 1992, ce nombre baissait à 825 (12,5 %), puis à seulement 491 (5,1 %) entre 1992 et 1999 (tableau 1). Cette baisse reflète à la fois l'évolution du coût des ouvrages et celle des budgets d'acquisition. Donc, si l'on fait abstraction de l'élargissement, sur lequel il n'existe aucune donnée, on constate que l'évolution des collections montre un ralentissement dans l'acquisition de nouveaux ouvrages.

	Nombre de monographies	Variation moyenne annuelle	Variation des années ciblées	Monographies par étudiant	Les étudiants	
			%		Nombre	Variation
1976	51 234	–	–	22	2 471	–
1983	59 542	+ 1187	+ 16,2 %	25	3 062	+ 23,9 %
1992	66 968	+ 825	+ 12,5 %	28	3 126	+ 2,1 %
1999	70 406	+ 491	+ 5,1 %	27	3 196	+ 2,2 %
1983-1999	–	–	+ 18,25 %	–	–	+ 4,4 %
1976-1999	–	–	–	–	–	–

Tableau 1 – LES MONOGRAPHIES

Entre 1976 et 1999, on doit remarquer la très grande stabilité du nombre de monographies par étudiant. Le nombre d'étudiants a augmenté plus rapidement que le nombre de volumes mis à la disposition de ceux-ci par les établissements. Entre 1983 et 1999, le nombre moyen de monographies par collège a augmenté de plus de 37 % (de 59 542 à 70 406), mais le nombre de monographies par étudiant est resté à peu près le même (25 en 1983 et 27 en 1999). On constate donc que l'accroissement des collections suit, à moyen terme, celle du nombre d'étudiants.

Compte tenu de la grande similarité du niveau de formation et de l'institution même entre le cégep québécois (formation collégiale de deux à trois ans, préuniversitaire et technique) et le *Community College* américain, il est pertinent de comparer les résultats des cégeps aux normes relatives aux bibliothèques des collèges américains. Les dernières normes

américaines (1994) proposent une fourchette entre 40 000 et 80 000 volumes comme collection minimale pour les collèges de 1 000 à 7 000 étudiants et entre 60 000 et 112 000 comme collection d'excellence. En somme, les collèges québécois répondent aux normes américaines en ce qui concerne le nombre de monographies.

◆ Les périodiques

Les périodiques constituent l'outil qui fournit les résultats de la recherche la plus récente. Ils sont les pourvoyeurs de l'information scientifique et technique les plus pertinents. Nous avons colligé cette donnée pour 1983 et 1992 ; en 1999, nous avons, pour refléter une nouvelle réalité, cueilli les données regroupant les périodiques, sur support papier et sur support numérique.

	Périodiques : nombre d'abonnements	Variation		Périodiques : étudiants par abonnement	Population étudiante	
		Nombre	%		Nombre	Variation
1976	n. d.	–	–	n. d.	2 471	–
1983	332	n. d.	n. d.	9,2	3 062	+ 23,9 %
1992	300	- 32	- 9,6 %	10,4	3 126	+ 2,1 %
1999	248	- 52	- 17,3 %	12,9	3 196	+ 2,2 %
1983-1999	–	–	- 25,3 %	–	–	+ 4,4 %

Tableau 2 – LES PÉRIODIQUES (format papier et format numérique)

Les moyennes que nous retrouvons au tableau 2 révèlent une baisse de 25,3 % entre 1983 et 1999. Si l'on a pu écrire qu'au plan des monographies, les cégeps québécois pouvaient être comparés aux *Community Colleges* américains, il n'en est pas de même pour les collections de périodiques. Les normes minimales américaines exigent entre 300 et 700 périodiques pour les collèges comptant entre 1 000 et 7 000 étudiants,

alors que les normes d'excellence, pour une même population, atteignent entre 600 et 1 000. Avec un faible résultat de 248 abonnements en moyenne, le cégep québécois se démarque nettement. En 1999, pour un total de 46 établissements, l'éventail va de 46 à 519 abonnements pour les formats papier et de 46 à 764 pour l'ensemble des abonnements.

Nombre d'abonnements	0	1	2	3	4	5	6	8	9	30	31	44	207	245	N. d.	Total
Nombre de cégeps	19	6	5	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	46

Tableau 3 – NOMBRE DE PÉRIODIQUES NUMÉRIQUES : RÉPARTITION

En ce qui a trait aux périodiques numériques, 19 cégeps (56 %) disent ne disposer d'aucun document de ce type, 6 cégeps (14 %) n'ont qu'un seul abonnement et 2 présentent des données atypiques avec plus de 200 abonnements (tableau 3). Il y aurait sans doute lieu de clarifier la question de l'abonnement à la banque Repère que certains ont peut-être considéré comme un seul abonnement, alors qu'il donne accès au texte intégral d'un grand nombre de périodiques.

En plus des monographies et des périodiques, les collections regroupent des documents audiovisuels et des logiciels. Nous discuterons davantage de ces secteurs dans les données budgétaires relatives aux collections. Pour la première fois en 1999, les logiciels font partie des collections. Il est évidemment trop tôt pour en tirer quelque conclusion, sinon que l'on constate qu'en 1999, 93 % des bibliothèques de collège prêtent des logiciels et que le nombre moyen de logiciels disponibles est de 170. Notons que 65 % offrent plus de 50 logiciels au prêt et 20 % plus de 150. Deux établissements se situent très loin de la moyenne avec 1 844 et 2 132 logiciels.

LES SERVICES OFFERTS

◆ La fréquentation

La fréquentation annuelle moyenne d'une bibliothèque de collège (tableau 4) était de 205 639 visites en 1976 ; elle passe à 273 949 en 1983, à 248 830 en 1992 et à 239 418 en 1999 (une baisse de 12,6 % entre 1983 et 1999). Pour pouvoir estimer avec précision la valeur de cette fréquentation, il faut la mettre en relation avec les clientèles étudiantes de ces bibliothèques. Comme l'indique le tableau 2, les clientèles étudiantes ont augmenté considérablement entre 1976 et 1983, passant de 2 471 étudiants en moyenne par collège à 3 062 (23,9 %). La hausse entre 1983 et 1999 est beaucoup plus faible, passant de 3 062 étudiants en 1983 à 3 126 en 1992 (2,1 %) et à 3 196 en 1999 (2,2 %) ; la croissance entre 1983 et 1999 n'est donc que de 4,4 %.

	Fréquentation		Entrées par étudiant	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation
1976	205 639	–	90,5	–
1983	273 949	+ 33,2 %	94,2	+ 4,1 %
1992	248 830	- 9,17 %	84,3	- 10,5 %
1999	239 418	- 3,78 %	76,0	- 9,8 %
1983-1999	–	- 12,6 %	–	- 19,3 %

Tableau 4 – DONNÉES SUR LA FRÉQUENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Parallèlement à cette faible hausse de 4,4 % de la clientèle étudiante entre 1983 et 1999, nous observons une baisse de 19,3 % dans la fréquentation de la bibliothèque, qui passe de 94,2 visites par étudiant en 1983 à 76 visites en 1999. Nous avons l'impression qu'il s'agit là d'une tendance. Nous émettons l'hypothèse que cette baisse peut être le corollaire du vieillissement des collections et de la détérioration du service professionnel sur le plan de la référence aux étudiants ; elle peut aussi, pour les toutes dernières années, refléter un changement dans les manières d'accéder et d'utiliser la documentation (Internet, par exemple). Il ne faut cependant pas omettre la possibilité que, face à une baisse générale de la qualité du service de la bibliothèque, les choix pédagogiques des enseignants aient dérivé vers d'autres méthodes.

Dans la fréquentation de la bibliothèque, cette baisse peut être le corollaire du vieillissement des collections et de la détérioration du service professionnel sur le plan de la référence aux étudiants.

◆ Le nombre de places assises

En 1976, les collèges disposent de 398 places assises pour 2 471 étudiants (tableaux 2 et 5) ; en 1983, de 391 pour 3 062 étudiants ; en 1992, de 362 pour 3 162 étudiants ; enfin, en 1999, de 380 pour 3 196. Après avoir longtemps prôné un rapport de 25 % entre la clientèle étudiante et le nombre de places accessibles, les dernières normes américaines (1994)

recommandent un rapport minimal de 10 % : «student seating should approximate a minimum of 10 % of the FTE (*full time equivalent*) enrollment». L'on peut dire que les bibliothèques des collèges québécois répondent à ces critères, avec les pourcentages suivants : 17,0 % en 1983, 14,5 % en 1983, 13,4 % en 1992 et 12,9 % en 1999.

	Nombre de places assises	Ratio places/étudiants	Étudiants par place assise	Entrées par place assise
1976	398	17,0 %	7,5	640
1983	391	14,5 %	7,9	699
1992	362	13,4 %	8,7	697
1999	380	12,9 %	9,1	657

Tableau 5 – DONNÉES SUR LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

En ce qui concerne le rapport du nombre d'entrées annuelles et celui du nombre de places assises, nous constatons une relative stabilité entre 1976 et 1999 : en 1976, il y avait 640 entrées par place assise et 699 en 1983 ; en 1992, cette dernière donnée avait peu varié, soit 697 entrées, pour retomber à 657 en 1999. La variation de l'occupation de l'espace en bibliothèque est donc relativement stable au cours de presque un quart de siècle.

◆ Le prêt de documents

Si la fréquentation est un élément important pour évaluer l'utilisation de la bibliothèque, le prêt de documents permet

d'élargir cette évaluation. Une bibliothèque prête des documents. Elle les prête pour une utilisation à l'extérieur des murs de la bibliothèque même.

Nous constatons (figure 1), en ce qui concerne les chiffres absolus, une relative stabilité des données entre 1976 et 1992, soit de 47 401 prêts en 1976, 48 428 en 1983 et 50 038 en 1992. La baisse est légère mais il s'agit tout de même d'une érosion si l'on met l'accent sur les prêts par étudiant. C'est vraiment entre les données de 1992 et celles de 1999 que nous constatons une importante rupture. Les moyennes sur les prêts passent de 50 038 à 34 784 prêts en 6 ans (1992-1999), une chute de 33,7 %.

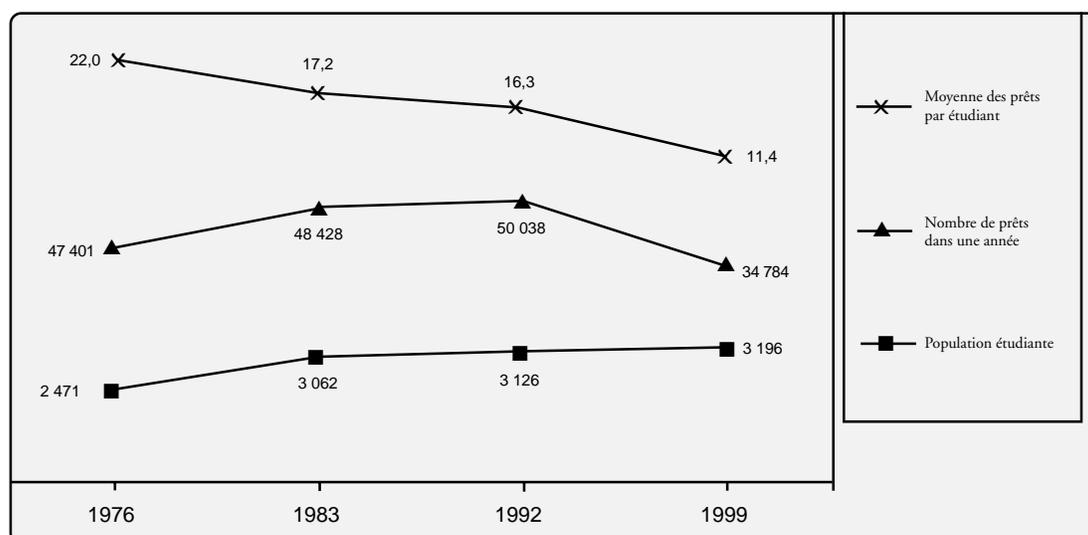


Figure 1 – ÉVOLUTION DES INDICATEURS RELATIFS AU PRÊT DE DOCUMENTS

Assistons-nous au changement des habitudes de travail des étudiants, changement qui avait commencé il y a un certain nombre d'années et qui s'est accentué dernièrement ? De plus, comme l'illustre bien la figure 2, la clientèle étudiante a connu une croissance, faible mais bien réelle, pendant ces six années. Plus que les statistiques d'ensemble, ce sont les données concernant les prêts par étudiant par an qui sont les plus éloquentes lorsque celles-ci sont mises en relation avec les autres indicateurs.

Sur la figure 2, on voit que les prêts diminuent depuis 1976, passant de 22 prêts par étudiant en 1976 à 11,4 prêts en 1999, une baisse globale de 48,2 % pour la période de 24 ans étudiée. Entre 1992 et 1999, les prêts par étudiant passent de 16,3 à 11,4, soit 30,1 % en seulement 6 ans. Cette baisse régulière depuis 1976, avec une accentuation depuis 1992, est troublante et elle devrait inquiéter tous ceux qui observent l'évolution de cet outil de travail essentiel qu'est la bibliothèque. Il serait capital de chercher à comprendre les causes de cette chute.



Figure 2 – ÉVOLUTION DES PRÊTS PAR ÉTUDIANT

*Il serait capital
de chercher à comprendre
les causes de cette chute
des prêts par étudiant.*

LE PERSONNEL

Une collection de documents, si bonne soit-elle, ne peut constituer une bibliothèque de qualité sans la présence et l'effort du personnel qui l'anime. Une bibliothèque n'est pas qu'un espace et une collection. Cet espace et cette collection ont besoin d'être mis en valeur. De là l'importance considérable

accordée dans toute évaluation de bibliothèque à l'aspect qui est relié au personnel. Nous comparerons l'évolution de l'effectif du personnel professionnel, du personnel technique et de l'ensemble du personnel (incluant commis et secrétaires).

	Bibliothécaires professionnels		Techniciens par cégep	Ensemble du personnel par cégep
	par cégep	dans le réseau		
1976	2,53	96,0	3,16	12
1983	1,90	76,0	3,21	12
1992	1,52	61,0	3,17	11
1999	1,21	55,7	2,87	9

Tableau 6 – PERSONNEL DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CÉGEP

Dans l'ensemble du personnel affecté à la bibliothèque (tableau 6), il y a eu une baisse, principalement entre 1992 et 1999, de 11 à 9 personnes en moyenne par bibliothèque. Quant aux bibliothécaires professionnels, dont la baisse est encore plus marquée depuis 1976, ils sont passés de 2,53 à 1,21 bibliothécaires par collège, soit une baisse de 52,2 %. Le nombre de techniciens en documentation est stable de 1976 à 1992, avec une légère baisse de 1992 à 1999.

L'érosion du nombre de professionnels, lesquels incluent ici tous les bibliothécaires professionnels, y compris les gestionnaires des bibliothèques, s'est faite pendant que les clientèles étudiantes étaient ascendantes entre 1976 et 1999 (une augmentation de 29,3 %). En chiffres absolus, nous retrouvons 96 bibliothécaires professionnels en 1976, 76 en 1983, 61 en 1992 et seulement 56 en 1999. Cette érosion de la présence de spécialistes dans la bibliothèque est sans doute l'un des indicateurs les plus négatifs de ce portrait de la situation des bibliothèques de cégep.

Entre 1976 et 1999, le rapport du nombre d'étudiants réguliers/bibliothécaire professionnel est passé d'une moyenne de 1 025 à 2 750 (figure 3). En 1999, il y avait donc 2,7 fois plus d'étudiants par bibliothécaire professionnel que 22 ans auparavant. Le tableau 7 présente les normes minimales, publiées en 1994, relatives au personnel des bibliothèques des *Community Colleges* américains. Avec une moyenne de 1,21 bibliothécaires professionnels par collège, devant servir en moyenne 2 750 étudiants en 1999, l'écart se révèle très important entre la bibliothèque de nos cégeps et celle des collèges américains.



Figure 3 – NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR BIBLIOTHÉCAIRE PROFESSIONNEL

Population étudiante	Professionnels	Techniciens	Ensemble du personnel
1 000 – 3 000	3	3	10
3 000 – 5 000	5	5	15
5 000 – 7 000	7	7	21

Tableau 7 – NORMES DES *COMMUNITY COLLEGES* AMÉRICAINS

La réalité est encore plus sombre si l'on observe au-delà des moyennes : au moins sept bibliothèques ne comptent aucun bibliothécaire professionnel parmi leur personnel en 1999 (Lanaudière à Joliette, Shawinigan, Baie-Comeau, Saint-Félicien, Gaspésie, Beauce-Appalaches et région de L'Amiante), et aucune n'en comptait plus de quatre (4 à Vanier). En 1999, dans les bibliothèques où il y a au moins un bibliothécaire professionnel, le rapport du nombre d'étudiants par bibliothécaire professionnel s'étend de 771 à 6 499. Dans ces conditions, il est donc difficile d'imaginer une bibliothèque de collège offrant des services spécialisés de formation documentaire, de référence et d'évaluation de la documentation quel que soit le format. Dans la plupart des collèges québécois, le ou la bibliothécaire professionnel(le) est un homme ou une femme orchestre qui touche à beaucoup de tâches dans son travail quotidien.

LES UTILISATEURS

Si on analyse les services offerts par la bibliothèque de collège, il est capital de connaître, d'entrée de jeu, les utilisateurs à qui s'adresse la bibliothèque. Nous avons des données concernant les deux principales catégories d'utilisateur que sont les professeurs et les étudiants réguliers (plein temps) pour la période de 1976 à 1999.

Nous pouvons conclure de ces données (tableau 8) que la grande période d'accroissement des effectifs tant professoraux qu'étudiants s'est terminée en 1983. Le nombre de professeurs, après avoir augmenté de 196 en 1976 à 264 en 1983, diminue à 238 en 1992 et se maintient à ce niveau jusqu'en 1999. Quant au nombre d'étudiants, il augmente substantiellement de 1976 à 1983, puis reste stable jusqu'en 1999.

	Professeurs	Étudiants	Total des usagers	% de variation	
				Annuel	1976-1999
1976	196	2 471	2 667	–	–
1983	264	3 062	3 326	24,7 %	–
1992	238	3 126	3 364	1,1 %	–
1999	239	3 196	3 435	2,1 %	28,8 %

Tableau 8 – LES UTILISATEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE

LES DONNÉES FINANCIÈRES

◆ Le budget de la bibliothèque

Dans un collège d'enseignement général et professionnel, la bibliothèque est un service d'appui, de support à l'enseignement et à l'apprentissage. La bibliothèque est un service du collège et elle ne peut être étudiée ni interprétée en dehors de l'établissement même. Il est difficile d'établir de manière précise la portion du budget que le collège doit attribuer à sa bibliothèque. Il y a dans le monde universitaire une longue tradition qu'ont fixée les normes qui servent à évaluer les universités. Les organismes d'agrément des universités ont établi un pourcentage de 6 à 9 % du budget de l'établissement qui devrait être consacré au service de la bibliothèque. En ce qui concerne les collèges québécois, aucune norme n'a jamais été acceptée officiellement par le Gouvernement du Québec ou le réseau des collèges. Dans un projet de normes proposé en 1974, qui n'a jamais été entériné, les coordonnateurs des bibliothèques de collèges québécois avançaient le chiffre de 8 %. En 1980, aux États-Unis, dans une étude sur les *Community*

Colleges américains, on estimait à 5 % la norme minimale du budget du collège destiné à la bibliothèque. Une autre étude américaine réalisée à la même période a montré que les collèges américains consacraient en moyenne 4,4 % de leur budget à leur bibliothèque, un résultat perçu comme une réalité peu reluisante. Les dernières normes américaines adoptées officiellement en 1994 fixent à 6 % la norme minimale et à 9 % la norme d'excellence pour un service de bibliothèque dans tous les collèges².

Nous avons donc accordé (tableau 9) une attention toute particulière à cette proportion entre le budget de la bibliothèque et celui de son cégep. Les hausses observées dans les divers postes budgétaires doivent prendre en compte l'inflation, une réalité qui a érodé les augmentations de budget. Si l'on prend comme mesure d'inflation l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada, on constate que l'inflation entre 1976 et 1983 a compté pour 32 % ; de 1983 à 1992, elle est de 23,4 %, puis elle connaît une période d'apaisement jusqu'en 1999 avec 10,5 %.

	Budget du cégep	Budget de la bibliothèque	Proportion du budget de la bibliothèque dans celui du cégep
1976	6 021 293 \$	157 512 \$	3,14 %
1983	14 114 791 \$	334 786 \$	2,44 %
1992	23 793 720 \$	483 883 \$	2,08 %
1999	26 242 406 \$	430 335 \$	1,77 %

Tableau 9
ÉVOLUTION COMPARÉE DU BUDGET DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU BUDGET DU COLLÈGE

Nos articles antérieurs avaient montré une baisse continue dans la portion du budget du collège affectée à la bibliothèque. Dans notre observation des bibliothèques de cégep, depuis leur création à la fin des années soixante, le budget de celles-ci n'a atteint le pourcentage moyen de 4 % qu'en 1971. Puis, dans les années retenues pour la présente étude, la baisse est considérable, passant de 3,14 % en 1976 à 1,77 % en 1999. Somme toute, cela représente une diminution de 43,7 % en 23 ans.

Si l'on considère les dates extrêmes de notre étude (1976 et 1999), on constate que le budget de la bibliothèque est passé de 157 512 \$ à 430 335 \$, soit une augmentation de 273 %, tandis que le budget du collège est passé de 6 021 293 \$ à 26 242 406 \$, soit une augmentation de 435 %. Cette comparaison est une autre façon de dire que les sommes consacrées à la bibliothèque n'ont pas suivi l'augmentation des budgets du collège au cours du dernier quart de siècle.

Il y a cependant un phénomène nouveau dans l'observation comparée du budget de la bibliothèque et de celui du collège, et ce phénomène est survenu dans la décennie quatre-vingt-dix (figure 4). De 1976 à 1992, il y a eu augmentation, à des rythmes différents bien sûr, tant pour le budget de la bibliothèque que pour le budget du collège. Cependant, entre 1992 et 1999, les chiffres recueillis auprès de l'ensemble du réseau font état d'une augmentation du budget du collège de 10,3 %, soit de 23 793 720 \$ à 26 242 406 \$, alors que le budget de la bibliothèque, quant à lui, diminue de 11,1 %, passant de 483 883 \$ à 430 335 \$. La seule explication qui s'offre à celui qui recherche une logique à ce phénomène serait que le financement des activités documentaires assumées par la bibliothèque ne se retrouve plus clairement dans les seuls postes budgétaires de la bibliothèque ; en effet, les nombreux contacts établis

2. « Standards for Community, Junior and Technical College Learning Resources Programs », *College and Research Libraries News*, vol. 55, n° 9 (octobre 1994), p. 572-585.

au cours de la cueillette de données nous incitent à penser que la comptabilisation des sommes consacrées aux services de support documentaires à l'enseignement dans les cégeps est devenue, pourrait-on dire, diffuse. Certains gestionnaires locaux ont pour opinion qu'il n'est pas possible de retracer intégralement le total des budgets servant à soutenir l'ensemble des activités relevant directement ou indirectement de la bibliothèque. À titre d'exemple, mentionnons l'aide relative aux équipements informatiques.

L'imprécision entourant la question des imputations de dépenses en support documentaire à l'enseignement ne saurait toutefois ni cacher ni même maquiller une réalité évidente. Les bibliothèques de cégep sont en situation de sous-financement et, plus les années passent, plus il devient difficile de concevoir la possibilité d'un redressement. Le recul par rapport aux normes américaines - les seules références pour le système québécois qui a toujours évité de se donner des normes - est devenu si grand que l'effort nécessaire à un redressement prend des allures surréalistes. En effet, si l'on prend comme référence une norme déjà minimale de 3 % du budget du collège consacré à la bibliothèque, il en coûterait annuellement 14,4 millions de dollars supplémentaires au réseau des cégeps pour pouvoir compter sur un minimum de personnel professionnel et sur des budgets d'acquisition valables.

Les bibliothèques de cégep

sont en situation de sous-financement et,

plus les années passent,

plus il devient difficile

de concevoir la possibilité d'un redressement.

La portion de budget que les collèges accordent à leur bibliothèque est très variable et dénote une différenciation certaine. Les collèges qui accordent le pourcentage le plus élevé sont Vanier (3,44 %), Granby (2,64 %), région de L'Amiante (2,54 %), Drummondville (2,25 %), La Pocatière (2,24 %) et Sorel-Tracy (2,21 %) ; les collèges qui accordent la proportion la plus faible sont François-Xavier-Garneau (1,09 %), Bois-de-Boulogne (1,12 %), Saint-Hyacinthe (1,20 %), Marie-Victorin (1,23 %), Sherbrooke (1,28 %) et Victoriaville (1,29 %).

Pour ce qui est de revenir au niveau de service qui avait été désigné, au moment de la conception de l'institution collégiale québécoise, comme adéquat, c'est-à-dire 4 % du budget

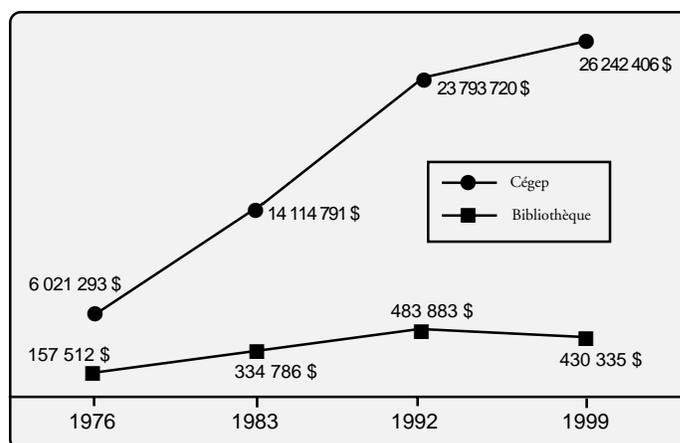


Figure 4

ÉVOLUTION DES BUDGETS DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU CÉGEP

du cégep, le réseau fait face non seulement à un manque de volonté des décideurs, à un manque d'argent en éducation mais, surtout, à un manque de conviction de la part de l'institution mère.

Au-delà du problème de sous-financement, se dessine en effet un mal plus général et plus pernicieux, celui de l'ignorance grandissante chez les enseignants de ce qu'une bibliothèque peut et doit offrir. Tenter de sortir maintenant de ce cercle vicieux devient une entreprise considérable, si considérable que les décideurs pourraient choisir de douter de sa pertinence.

◆ La répartition des dépenses

Quand on fait état des grandes répartitions budgétaires du budget de la bibliothèque, on pense tout d'abord aux montants consacrés au personnel, à la documentation et à une tierce portion dite de dépenses diverses. Les changements intervenus dans les bibliothèques de collège, tant aux États-Unis qu'au Québec, surtout à partir de la fin des années soixante-dix, ont remis en question les normes qui avaient cours jusqu'à cette époque ; celles-ci prônaient un pourcentage de 65 % du budget pour les salaires, de 25 % pour la documentation et de 10 % pour les dépenses diverses (achat et entretien de l'équipement, reliure, frais de bureau). Par ailleurs, les changements ont été plus marqués au Québec en ce qui a trait aux modifications de la répartition entre les trois champs de dépenses.

Les conventions collectives au tournant des années quatre-vingt avaient augmenté d'une manière significative le coût du personnel, grevant par le fait même la portion consacrée à l'achat de documentation : c'est ainsi qu'en 1983, 83 % du budget de la bibliothèque allait à la rémunération du personnel, tandis qu'un maigre 9,5 % allait à l'achat de documents. Nous constatons une amélioration depuis avec 14,5 % en 1992 et 15,8 % en 1999 (tableau 10).

	Rémunération	Acquisitions	Autres dépenses
1976	72 %	20,0 %	8,0 %
1983	83 %	9,5 %	7,5 %
1992	81 %	14,5 %	4,5 %
1999	77 %	15,8 %	7,2 %

Tableau 10 – ÉVOLUTION DES PROPORTIONS ENTRE LES BUDGETS

Nous avons constaté (figure 4) une diminution du budget moyen de la bibliothèque de cégep en 1999. La baisse était de 53,548 \$ par rapport à celui de 1992. Cette baisse globale est la résultante d'une diminution des sommes consacrées à la rémunération et à la documentation et d'un accroissement des dépenses diverses. L'augmentation de celles-ci reflète l'importance que prend la technologie dans le domaine documentaire : entretien des équipements, appartenance à un réseau, etc.

Nous avons déjà commenté les sommes affectées à l'achat de documentation au cours des années 1976-1999. Il est intéressant d'observer ces chiffres sous un autre angle, soit le montant des acquisitions par étudiant (figure 5). On note une amélioration de l'effort *per capita* consacré à la documentation depuis 1992, effort qui malheureusement semble ne pas vouloir se maintenir, surtout si l'on tient compte de l'inflation.

Mentionnons que des moyennes ont été compilées sur deux sous-groupes de collèges pour les différents indicateurs utilisés pour l'étude ; le premier groupe est composé des six collèges

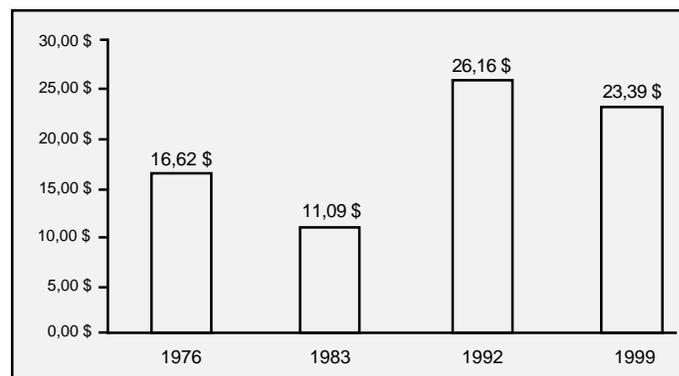


Figure 5 – TOTAL DES ACQUISITIONS PAR ÉTUDIANT

qui ont consacré la plus faible proportion de leur budget à leur bibliothèque en 1999 (moyenne 1,20 %), et le deuxième groupe des six qui lui ont consacré la plus forte proportion (moyenne 2,55 %). Le tableau 11 présente ces données.

Moyenne des 2 groupes de 6 collèges désignés à la lumière de l'effort budgétaire accordé à la bibliothèque	Moyenne des 6 collèges les plus faibles	Moyenne des 6 collèges les plus forts
Proportion du budget du cégep consacrée à la bibliothèque	1,20 %	2,55 %
Nombre d'étudiants par bibliothécaire professionnel	3 693 étudiants	1 412 étudiants
Budget d'acquisition par étudiant	21,03 \$	29,50 \$
Budget d'acquisition de monographies par étudiant	11,18 \$	16,31 \$
Budget d'acquisition de périodiques par étudiant	5,92 \$	7,34 \$
Nombre de prêts par étudiant	9,26 prêts	21,3 prêts
Nombre de visites à la bibliothèque par étudiant	89 visites	62 visites
Proportion du budget consacrée à la rémunération	76,8 %	72,5 %

Tableau 11 – MOYENNE DES SIX COLLÈGES LES PLUS FAIBLES ET DES SIX COLLÈGES LES PLUS FORTS CONCERNANT LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR L'ANNÉE 1999

CONCLUSION

Lors de la création des cégeps, la bibliothèque était perçue comme une composante essentielle de la formation des étudiants, et cette vision était alors véhiculée par de nombreux écrits de penseurs et d'acteurs de cet ordre d'enseignement. Aujourd'hui, comme à cette époque, peut-on concevoir un programme de formation sans des bibliothèques bien fournies, dynamiques et bien intégrées à l'enseignement pour

compléter l'enseignement donné en classe ? Un certain nombre de constatations et de conclusions ressortent de notre étude.

- ◆ Il y a une contradiction entre cette vision de l'apprentissage et la réalité vécue dans les collèges. Ce que l'on a qualifié à une certaine période de gestion de la décroissance a abouti, dans les bibliothèques de collège, à une dégradation de ce qui fut, il y a deux décennies, une organisation efficace et rentable (en termes pédagogiques, il va sans dire).

La bibliothèque est devenue un dépôt de livres et de périodiques, un comptoir de prêts, voire un simple service aux étudiants parmi d'autres services du collège. Comme aucune résistance sérieuse ne venait entraver les efforts des gestionnaires, et vu l'inexistence de normes, la bibliothèque a subi des ponctions qui l'ont pratiquement dénaturée. De plus, force est de constater l'inexistence actuelle de réflexions de nature pédagogique sur le rôle et la fonction de la bibliothèque dans la formation collégiale.

- ◆ À l'ère où les bibliothèques sont perçues, dans d'autres secteurs, comme de formidables moyens d'accès à l'information et à la connaissance, à l'époque où l'on a jamais autant écrit sur les bibliothèques, où l'on a jamais autant construit de grandes bibliothèques et autant investi dans ces bibliothèques, est-il normal qu'une telle situation prévale à l'intérieur de tout un réseau dit d'enseignement supérieur ?
- ◆ En 1999, accorder 1,77 % du budget du collège à la bibliothèque est un scandale qui devrait inquiéter tous ceux qui croient à la mission éducative des collèges, tant le ministère de l'Éducation que les dirigeants des collèges et la communauté collégiale. Les *Community Colleges* américains qui accordent un budget de 4 à 5 % à leurs bibliothèques souhaitent un rehaussement des normes d'agrément des collèges. En réalité, avec un budget ne dépassant pas 3 %, on ne peut affirmer que la bibliothèque de cégep soit en mesure de jouer son rôle de véritable service pédagogique, d'offrir des services à la clientèle, de renouveler ses collections et de suivre convenablement l'évolution des technologies de l'information.
- ◆ Il y a en moyenne 1,2 bibliothécaires par bibliothèque en 1999, alors qu'il y en avait 2,5 en 1976, 1,9 en 1983 et 1,5 en 1992. La réalité est plus inquiétante quand on observe le rapport du nombre d'étudiants/bibliothécaire : 1 025 étudiants par bibliothécaire en 1976, 1 805 en 1983, 2 188 en 1992 et 2 750 en 1999. Ce n'est pas énoncer une idée corporatiste que d'affirmer qu'on ne peut animer une bibliothèque de collège sans un personnel professionnel compétent, dynamique et en nombre suffisant. La bibliothèque de collège serait-elle le seul genre de bibliothèque à croire qu'on peut avoir une bonne bibliothèque sans bibliothécaire ? Dans les bibliothèques universitaires, de recherche et dans les bibliothèques publiques, il est communément admis que la présence de bibliothécaires professionnels est une des clés principales d'un bon service de bibliothèque.
- ◆ Une collection de bibliothèque est une entité dynamique. Le nombre de monographies possédées par la bibliothèque est une donnée qui a sa valeur, mais il est plus pertinent d'observer le taux de renouvellement de cette collection, car la documentation se périmé rapidement à notre époque. La bibliothèque de cégep n'a acheté, en moyenne, que 491 ouvrages par année entre 1992 et 1999, alors qu'elle en avait acquis 1 186 entre 1976 et 1983, et 825 entre 1983 et 1992. Au rythme d'acquisition actuel, les collections des

bibliothèques de collège perdront de leur valeur pédagogique au cours des prochaines décennies, surtout si l'on tient compte de l'accroissement du nombre de parutions dans le monde de l'édition. Un effort considérable devra être consenti à cet objectif.

- ◆ On constate, en corollaire, une baisse de fréquentation et une baisse marquée des prêts, principalement entre 1992 et 1999.
- ◆ Il est impératif que la Commission d'évaluation des programmes prenne le dossier des bibliothèques en compte dans ses travaux. Il doit y avoir adéquation entre la qualité de la formation et la qualité de la bibliothèque. Il est capital que la Fédération des cégeps et le Réseau des services documentaires collégiaux (RESDOC) accordent une haute priorité aux activités du Forum des représentants des bibliothèques de collège. Une des constatations de notre étude est l'absence d'un forum permanent des responsables de bibliothèque : la disparition de la Sous-commission des directeurs de bibliothèque se fait toujours sentir. Il faut tisser de nouveau des liens solides afin de pouvoir établir des consensus sur le développement de services documentaires de qualité dans les collèges.
- ◆ Il y a nécessité de relance dans les bibliothèques de cégep. Il y a urgence de réinvestissement dans les budgets de développement des collections et dans l'embauche de bibliothécaires professionnels formés aux technologies de l'information. Le succès de la mutation des bibliothèques de cégep est à ce prix. ■

marcel.lajeunesse@umontreal.ca
danielmorin@bibliothequedemercier.com

Marcel LAJEUNESSE, Ph.D., enseigne à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal depuis 1970 ; il y est professeur titulaire depuis 1985 et en a été directeur de 1987 à 1994. De 1994 à 1998, il a été vice-doyen à la planification et responsable du Secteur lettres et sciences humaines de la Faculté des arts et des sciences. Depuis 1998, il est vice-doyen aux ressources humaines et à l'administration et vice-doyen sectoriel à la Faculté des arts et des sciences. Il est auteur ou co-auteur de dix-neuf volumes ou rapports de recherche et il a signé plus de 60 articles et une quarantaine de comptes rendus dans des revues scientifiques de bibliothéconomie et des sciences de l'information, d'archivistique et d'histoire dans ses domaines de recherche, soit l'histoire du livre et des bibliothèques, les aspects internationaux de l'information et les bibliothèques d'enseignement.

Daniel MORIN est directeur de la bibliothèque municipale de la ville de Mercier. Après un baccalauréat en psychologie, il a fait une maîtrise en communication, puis une maîtrise en bibliothéconomie. Il a travaillé quatre ans dans le milieu collégial pour lequel il a gardé un intérêt soutenu au long de sa carrière dans les bibliothèques publiques. En collaboration avec Marcel Lajeunesse, il a mené plusieurs études sur l'évolution des bibliothèques de cégep.